Procès-Verbal du Conseil municipal du 4 juin 2026

Début de séance : 18 heures

Monsieur Jean-Francois MAJOREL, Maire, ouvre la séance et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux proclamés et annonce l'ordre du jour.

PRESENTS : MAJOREL Jean-François, PASTUREL Olivier, COURTIAL Marie-Chantal, REYNAUD Gilbert, PINO Katia, ISSERT Franck, DRESSAYRE Christelle et RECAN Julie formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : 3 COT François, QUATREHOMME Rose, LEFEBVRE Maryline.

Procurations données : 3 François Cot a donné procuration à Marie-Chantal Courtial ; Rose Quatrehomme a donné procuration à Katia Pino ; Maryline Lefebvre a donné procuration à Julie Recan.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier (CCMRR)
- Désignation d'un référent en santé environnementale auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Aménagement d'un site naturel d'escalade : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de concours financiers. Reporté
- Révision des tarifs et modalités de location du camping pour la saison 2026
- Décision modificative n°1 pour le budget de l'eau et l'assainissement
- Proposition pour se désengager des décisions prises par la municipalité précédente concernant la chaussée de Viales. Reporté
- A la demande expresse de la DGFIP, le conseil municipal doit se prononcer sur l'extinction de créances irrécouvrables.

Délibérations et décisions du conseil municipal :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance. M. le maire propose la désignation de Katia Pino comme secrétaire de séance. La proposition est adoptée à l'unanimité.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2026. Après lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 avril 2026 par M. le maire, le Conseil municipal l'a adopté à l'unanimité.

3 - Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la liste proposée pour la désignation des membres de la CCID à soumettre à la direction générale des finances publiques.

4 – Désignation des délégués à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier (CCMRR).

Le conseil municipal, à l'unanimité, a désigné :

- Olivier PASTUREL en qualité de délégué titulaire ;
- Marie-Chantal COURTIAL en qualité de déléguée suppléante.

5 – Désignation d'un référent communal en santé environnementale : à la demande l'Agence régionale de santé, pour être leur interlocuteur en cas de besoin ou d'urgence sanitaire sur la commune.

- François COT a été désigné pour être ce représentant, à dix voix pour et une abstention.

6 - Proposition pour l'aménagement d'un site naturel d'escalade : approbation du projet, du plan de financement et de la demande de concours financiers

Après consultation des documents, une discussion s'installe entre les conseillers.

- Mme Dressayre signale que le Parc n'a qu'un avis consultatif et ne finance pas un tel projet. Les financeurs possibles sont le Département et la Région.
- Mme Courtial intervient pour signifier que pour un tel projet le PLUI doit être modifié.
- M. Issert argumente en disant que le projet ne concerne pas le PLUI.

En conséquence, il est décidé par le conseil :

- de demander l'avis de M. Touzet Cyril, président de la Communauté de communes Monts, Rance et Rougier ;
- de voir avec Roc et Canyon, le prestataire, d'envisager de minorer le nombre de voies d'escalade (une trentaine au lieu de cinquante), ce qui impacterait moins le site et engendrerait un coût moindre.

Le plan de financement et la demande de concours financier ne sont pas soumis au vote. Le vote de l'assemblée ne porte que sur un accord de principe du projet, dans l'attente d'un examen plus approfondi du dossier.
En conséquence, la délibération est reportée.

7 - Révision des tarifs et des modalités de location du camping pour la saison 2026. Le conseil municipal a validé les tarifs suivant à 9 voix pour et 2 voix contre

A compter du 1er juin 2026, il a été retenu les modalités de location et les tarifs suivants :

1 personne	9,00 € par jour
2 personnes	14,00 € par jour
Par personne supplémentaire	5,00 € par jour
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit
Enfant de moins de 11 ans	2,50 € par jour
Raccordement borne électrique	4,00 € par jour
Taxe de séjour (gratuit pour les moins de 18 ans)	0,22 € par jour et par personne
Taxe canine	2,00 € par jour

Tarifs des toilés meublés sur le camping municipal

Pour la location de toilés meublés : La réservation est obligatoire.
Un chèque de caution de 100,00 € est demandé

Tarifs

A la semaine 7 jours	270,00 € par semaine
Possibilité de location à la nuitée (2 nuits minimum)	45,00 € la nuitée

Le conseil municipal prévoit de rencontrer la préfecture pour étendre la période d'ouverture du camping municipal.

8 - Décision modificative n°1 pour le budget de l'eau et l'assainissement : le conseil municipal a voté à l'unanimité la décision modificative qui modifie les écritures suivantes sur le budget AEP :

- Sur le chapitre 042, article 6817 : diminution de 9034 euros.
- Sur le chapitre 68, article 6817 : augmentation de 9034 euros.

9 - Proposition pour se désengager des décisions prises par la municipalité précédente concernant la chaussée de Viales. Délibération reportée faute d'information suffisante

10- A la demande expresse de la DGFIP, le conseil municipal doit se prononcer sur l'extinction de créances irrécouvrables sur le budget de l'eau et sur le budget de la commune. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour l'extinction des créances irrecouvrables sur les budgets concernés

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 19h40.

Le Maire
MAJOREL Jean-François

Le secrétaire de séance
Katia Pino